

Avis de constitution

SOCIETE « ANI-EXPRESS SARL » en abrégé « AE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 5404,
Ilot 134

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/04/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANI-EXPRESS SARL » en abrégé «
AE »

Objet : LIVRASON,
COMMERCE,
TRANSPORT,
ELEVAGE,
AGRICULTURE ET DIVERS. .Et pour la
réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE, Lot 5404,
Ilot 134

Dirigeant(s) M EFFOLI ANIMAN KOUASSI GUY-ANDRE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04753 du 17/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28343/GTCA/RC/2024 du 17/05/2024

